

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_53

OBJET :

FINANCES

**TARIFS DES INTERVENTIONS
DES SERVICES MUNICIPAUX**

**COUT HORAIRE
D'INTERVENTION**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 12 mai 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absentes avec excuses : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, *conseillères municipales*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210520-DCM_2021_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 21/05/2021

FINANCES

TARIFS DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX COUT HORAIRE D'INTERVENTION APPROBATION

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué, en charge de la transition numérique et des systèmes d'informations expose à l'assemblée :

Les agents de la commune peuvent être amenés à intervenir en cas d'urgence ou en reprise de désordres causés par un tiers.

Le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour le compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé.

Les prestations réalisées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de travaux publics, et de dégradation de mobilier urbain ou d'espaces publics.

Dans le cadre de la mise à disposition de service de la commune de Riorges à Roannais Agglomération, le calcul des coûts des interventions des services municipaux a été travaillé en groupe technique intercommunal afin d'homogénéiser d'une commune à l'autre le coût réel des interventions, coût agent et matériel.

Il est proposé dans le cadre d'une intervention des services municipaux pour le compte d'un tiers, d'utiliser cette grille de missions / matériel-véhicules et, le cas échéant, de refacturer également les dépenses/factures engendrées autres que celles prévues dans la grille des coûts.

Catégories de missions (coût agent/heure) :

Catégorie 1 : 15,00 €/h

Lorsque les services municipaux intervenant sont constitués principalement d'agents disposant d'un contrat aidé, cela diminue de coût de revient moyen du service ;

Catégorie 2 : 30,00 €/h

C'est le coût moyen d'un service technique lorsque les missions confiées relèvent d'un niveau de technicité normal ;

Catégorie 3 : 40,00 €/h

C'est le coût correspondant aux missions nécessitant un niveau de technicité supérieur (adjoint technique, agent de maîtrise), d'encadrement d'un chef d'équipe, ou qui requiert davantage de fournitures ou de matériel que la catégorie 2.

GRILLE DES COUTS

Missions	Coût agent
Entretien des espaces verts par des agents employés en contrats aidés	15,00 €/h
Nettoyage des déchets au sol aux abords des points d'apport volontaire	30,00 €/h
Ménage des équipements de la petite enfance	30,00 €/h
Transport et manutention de matériels mobiles pour les manifestations culturelles	30,00 €/h
Maintenance des équipements (plâtrerie, serrurerie, peinture, menuiserie)	40,00 €/h
Entretien des espaces verts des équipements sportifs, de la petite enfance, des zones d'activité économiques et touristiques, des espaces naturels	40,00 €/h
Maintenance des terrains de boules	40,00 €/h
Maintenance de la voirie (rebouchage des nids de poules et peinture)	40,00 €/h
Maintenance des candélabres et relamping	40,00 €/h
Reprographie	40,00 €/h
Suivi sanitaire et prélèvement	40,00 €/h
Matériel/véhicules	Coût matériel/h
Aspirateur souffleur	10,00 €/h
Bétonnière	10,00 €/h
Cloueur/agrafeur	10,00 €/h
Compacteur rouleau	10,00 €/h
Compresseur	10,00 €/h
Coupe de Broyage	10,00 €/h
Dame vibrante	10,00 €/h
Débroussailleuse	10,00 €/h
Découpeuse	10,00 €/h
Echafaudage	10,00 €/h
Grignoteuse	10,00 €/h
Lame déneigement	10,00 €/h
Marteau piqueur	10,00 €/h
Burineur	10,00 €/h
Perceuse électrique	10,00 €/h
Piqueur à fil	10,00 €/h
Poste à souder	10,00 €/h
Rotor complet pour tondeuse	10,00 €/h
Semi auto	10,00 €/h
Semoir	10,00 €/h
Souffleur	10,00 €/h
Sécateur électrique	10,00 €/h
Taille haies	10,00 €/h
Tronçonneuse	10,00 €/h
Fourgonnette 1-2 m ²	10,00 €/h
Remorque	10,00 €/h
Véhicule léger	10,00 €/h

Tonne à eau	10,00 €/h
Camionnette Doblo Cargo Trafic	15,00 €/h
Aspirateur de feuilles	15,00 €/h
Brise béton	15,00 €/h
Broyeur de végétaux	15,00 €/h
Découpeur de plasma	15,00 €/h
Hydrocureuse	15,00 €/h
Mortaiseuse à chaîne	15,00 €/h
Perceuse à colonne	15,00 €/h
Raboteuse	15,00 €/h
Scie à ruban	15,00 €/h
Toupie	15,00 €/h
Camion benne / Camionnette plateau	25,00 €/h
Fourgonnette > 3m3	25,00 €/h
Broyeur	25,00 €/h
Tracteur	25,00 €/h
Dégauchisseuse	25,00 €/h
Manitou chariot	25,00 €/h
Porte outils	25,00 €/h
Tarière hydraulique	25,00 €/h
Balayeuse	35,00 €/h
Tondeuse autoportée	35,00 €/h
Saleuse	35,00 €/h
Camion benne	60,00 €/h
Poids-lourds	60,00 €/h
Pelle multifonctions	60,00 €/h
Tracto pelle	60,00 €/h
Laveuse	60,00 €/h

Il est à noter que ces coûts seront intégrés au prochain catalogue des tarifs des services publics communaux et droits divers proposé lors du conseil municipal de décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités et les tarifs des interventions des services municipaux refacturés à un tiers ;

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 21 mai 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN